

attentats et centrales nucléaires

La Drôme et la moyenne vallée du Rhône possèdent la plus forte concentration d'installations nucléaires. Les attentats du 11 novembre à New York ont relancé le débat sur l'extrême vulnérabilité de l'industrie du nucléaire et sur les dangers graves que ce mode de production énergétique fait courir à l'ensemble des citoyens. Le président de la CRIIRAD expose la situation où nous nous trouvons tous placés. Ce débat salutaire nous a paru incontournable à l'approche d'importantes échéances électorales tant l'accident ou les accidents nucléaires hypothèquent notre avenir collectif.

IL EST BIEN CONNU que la vallée du Rhône qui comporte une forte densité d'industries à risque, en particulier sur le plan chimique, est également une zone très nucléarisée. On y trouve des centrales nucléaires, mais aussi beaucoup d'entreprises intervenant dans la fabrication du combustible et même dans son retraitement (Marcoule). Sur un site comme Tricastin, sont implantées cinq installations nucléaires de base (les plus dangereuses), dont certaines associent risque chimique et radiologique, ce qui entraîne des phénomènes de synergie encore assez mal connus.

Les attentats du 11 septembre ont réactivé le débat sur la protection de ces installations. Les questions que nous posions il y a peu dans l'indifférence quasi générale, sont aujourd'hui à la une des journaux.

Toute la démarche de **sûreté** sur les installations nucléaires cherche "à assurer un fonctionnement normal, prévenir les accidents et en limiter les effets". La sûreté est basée sur le principe de la défense en profondeur qui multiplie les dispositifs de protection afin de pallier les défaillances. A priori le risque vient de l'intérieur, du fonctionnement de l'installation. On a donc mis en place toute une série de barrières pour qu'un accident (excursion nucléaire, fusion du cœur du réacteur, problèmes techniques...) ne provoque pas une sortie de radioactivité dans l'environnement. Les barrières sont multiples et testées régulièrement. L'autorité

de sûreté nucléaire (DSIN) y veille... mais EDF elle-même a reconnu que l'accident majeur restait possible.

La **sécurité** nucléaire couvre la sûreté de l'installation mais aussi la protection contre les risques externes, qu'ils soient d'origine naturelle ou liés aux activités humaines et notamment aux actes de malveillance. Nous avons déjà soulevé, et depuis longtemps, ce problème sans pouvoir obtenir de réponses claires. Tout semble indiquer que ces risques-là sont moins bien identifiés. La CRIIRAD n'est pas spécialisée dans les questions de sécurité et de dimensionnement des dispositifs de protection. Cependant, en analysant les dossiers, en constatant leurs lacunes, en participant à des réunions avec les acteurs qui

interviennent dans ce domaine (exploitants, DRIRE, Protection civile...), nous avons pu réunir quelques éléments de réflexion dont nous vous proposons quelques extraits.

Les risques externes d'origine naturelle

Il peut s'agir de séismes, d'inondations, de tempête, de raz-de-marée, de grand froid... ou tout simplement de la neige : on se rappellera que le toit de la salle des machines de Super Phénix s'est écroulé sous le poids de la neige... Heureusement que le réacteur a peu fonctionné et que sa probabilité d'être à l'arrêt était grande... ce qui fut le cas.



Tout ce qui bouleverse l'ordre normal des choses est loin d'avoir été prévu. Ainsi que l'a écrit le rapporteur de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifique et technologique (OPECST) à propos de la centrale du Blayais : *"L'organisation et la conception de la sûreté et de la sécurité des centrales ont été pensées dans un environnement extérieur calme et serein; or il est apparu que les procédures pouvaient être inopérantes dans un environnement contrarié."*

Inondations

Les dégâts subis par la centrale du Blayais, il y a 2 ans, lors de la grande tempête, ont bien montré qu'EDF n'était pas prête. Tout le bas du bâtiment réacteur a été inondé et surtout le personnel de la centrale a réellement paniqué. Il s'en est fallu de peu qu'il ne commette de graves erreurs de manœuvre. Le bilan dépasse largement le cadre du Blayais. Le rapporteur de l'OPEST affirme que **"des défaillances insoupçonnées mais inquiétantes dans la protection des installations nucléaires civiles contre le**

risque d'inondation ont été mises en évidence". Or la vallée du Rhône connaît de graves crues (la dernière en 94) qui nécessitent de délester le Rhône en évacuant une partie de l'eau vers des zones inondables afin de préserver les ouvrages et notamment les centrales nucléaires. Le problème est que beaucoup de ces zones ont été urbanisées. La marge de manœuvre est donc restreinte. Il serait sans doute temps, avant la prochaine grande crue, de mieux sécuriser les installations nucléaires. À la CLI de Tricastin, le problème n'a encore jamais été abordé malgré la demande de certains membres.

Risques sismiques

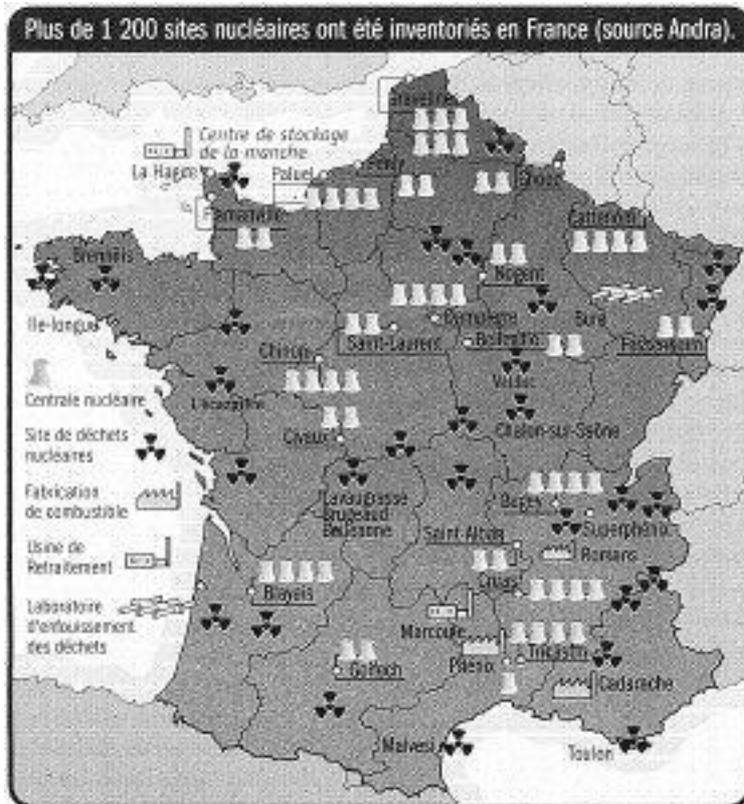
Le risque existe bel et bien dans la vallée du Rhône. Vers 1910, un séisme très fort a rasé le village de Lambesc, près d'Avignon. D'après les lois de la sismologie, à partir du moment où un séisme a atteint un certain niveau dans une région, il peut s'en reproduire un autre d'intensité égale ou supérieure par la suite... n'importe quand. Il faut donc prendre ce risque au sérieux. C'est surtout dans la basse vallée du Rhône que ce risque

est identifié. C'est là que se rencontrent deux fissures : la vallée de la Durance où est implanté le site nucléaire de Cadarache et la vallée du Rhône avec les sites voisins de Marcoule et de Tricastin. Malgré la réalité du risque, **la quasi-totalité des installations construites dans ces zones ne satisfont pas aux normes antisismiques.** Il semble que la centrale de Cruas, plus récente, aurait bénéficié d'aménagements en cours de construction (à la demande d'Haroun Tazieff, alors ministre de l'environnement). Après bien des tergiversations, l'atelier de production du combustible Mox (mélange d'oxyde d'uranium et de plutonium) de Cadarache va fermer à cause de ses faiblesses en cas de séisme. Il est vrai que cet atelier ne sert plus à grand chose, car le marché du Mox est un peu morose et qu'une usine plus moderne (MELOX) a démarré sur Marcoule.

Le risque sismique s'applique à toutes les installations et peut conduire, du fait de ruptures de circuits (électriques ou tuyaux), à l'accident majeur. Il peut également endommager les retenues d'eau... et ajouterait le risque d'inondation !



CRU-RAD



Les risques externes liés aux activités humaines : des accidents aux actes terroristes

Les risques liés aux accidents (explosion, incendie, chute d'avions...) dépendent de l'implantation des sites nucléaires par rapport au tissu industriel (industries chimiques à risque notamment) et aux voies de communication tant terrestres qu'aériennes.

La prise en compte, ou la non prise en compte, des risques est basée sur des évaluations statistiques. Pour qu'une chute d'avion soit prise en compte dans la conception d'une centrale nucléaire, il faut que sa probabilité de survenue de l'accident soit de l'ordre de/supérieure à 10^{-7} (il s'agit de la probabilité annuelle d'impact sur un site nucléaire donné). En fonction de ce critère, la chute d'un appareil d'un avion de la **flotte commerciale** (de masse supérieure à 5,7 tonnes ce qui inclut évidemment les Boeing 767, les

airbus, etc.) n'est pas prise en compte car le risque de chute à un endroit quelconque du territoire est évalué à 10^{-8} ; la chute d'un **petit avion**, type avion de tourisme, type CESSNA 210 ou LEAR JET, dont la probabilité est évaluée à 10^{-6} , est prise en compte pour la conception des protections. Les "responsables" ont par contre décidé d'ignorer les **avions militaires** dont la probabilité était précisément de l'ordre de 10^{-7} . La vitesse prise en compte est de 360 km/h. Il s'agit d'une chute et non d'un avion utilisé comme projectile... et d'autres conséquences.

Les actes terroristes

Les actes de malveillance couvrent un domaine très étendu avec des actions moins spectaculaires que les attentats suicides du 11 septembre, mais qui peuvent être tout aussi redoutables. La question des actes de sabotage est rarement traitée sur la place publique, mais elle alimente des débats internes : faut-il avoir un personnel très qualifié,

mais dont la compétence pourrait se retourner contre l'installation en cas de complicité avec des terroristes ou un personnel peu qualifié, moins à même de créer des dégâts, mais moins capable de faire face à une situation accidentelle?

À plusieurs reprises dans le passé, l'insuffisance de la surveillance des centrales nucléaires a été pointée du doigt sans que des solutions aient pu être apportées.

Le risque terroriste est désormais très présent dans les esprits. **Il est clair que des attentats à l'aide d'avions n'ont jamais été pris en compte dans aucune étude de sûreté.** Le dossier publié en septembre par la Direction de la Sûreté des Installations Nucléaires (DSIN) est à cet égard particulièrement éclairant : alors que le thème de la publication est précisément "la protection contre les risques externes", la question des actes de malveillance est complètement occultée.

Les actes de terrorisme sont considérés comme des actes de guerre et sont clairement "hors dimensionnement". Pour une centrale, les conséquences pourraient être comparables à celles de la catastrophe de Tchernobyl, avec des nuances cependant, car nos réacteurs ne sont pas de même type. En effet, le risque de fusion partielle est tout à fait possible (elle s'est produite en 1979 à Three Miles Island, qui est un réacteur de même conception). Le relâchement de radioactivité serait alors obligatoire, puisque le confinement ne serait plus assuré à cause de la rupture des barrières.

De plus, il est à noter que d'autres parties d'une centrale, moins bien protégées (salles des machines, poste de commande...) peuvent, si elles sont touchées, amener une perte de contrôle du réacteur.

Les installations du cycle du combustible et les installations de stockage de déchets radioactifs, sont beaucoup plus fragiles que les bâtiments réacteurs qui sont eux protégés par une double enceinte de béton (plus d'1 mètre d'épaisseur au total). L'ampleur des problèmes dépendra de la résistance des bâtiments, de la quantité de radioactivité présente et de la cinétique de dispersion.

Ni débat, ni transparence

Comment sont établis les calculs de probabilités et les critères de sélection de tel ou tel risque ? Concernant les chutes d'avions, par exemple, pourquoi effectuer les calculs séparément, par catégorie d'avion – commercial,

militaire, touristique – au lieu de procéder à un calcul unique de probabilité ce qui aboutirait à un niveau de sécurité bien plus élevé ? Est-on sûr que les critères de sélection avoués ne masquent pas des critères économiques ? Prendre en compte la chute d'un Boeing 747 entraînerait des surcoûts très (trop ?) impor-

tants, il est donc impossible d'en tenir compte et on établit les critères en fonction de cette option de départ. Les dossiers n'étant pas accessibles au public, qui pourra vérifier ? Les études de dangers qui figurent dans les dossiers d'enquêtes publiques sont purement formelles. Les vrais dossiers sont confidentiels.

D'un côté, les autorités et les exploitants assureraient, il y a peu, dans les discours à destination du grand public que tout était pris en compte avec une grande marge de sécurité ; de l'autre, la population découvre tout à coup qu'une tempête provoque l'inondation d'une centrale, que des installations nucléaires fabriquant du plutonium ne sont pas correctement protégées contre les séismes (mais continuent à fonctionner), que la chute d'un avion de ligne (type Boeing 767) qui fait au moins 150 tonnes, n'est pas envisagée, ni dans le cadre d'un acte de malveillance, ni même d'un accident, car jugée trop improbable et donc classée "hors dimensionnement".

Il est urgent qu'un débat s'instaure sur la sécurité, la sûreté et la radioprotection. Les calculs de probabilités qui permettent de tout pondérer doivent être réexaminés et publiquement débattus. Peut-on négliger un risque de dizaines de milliers de morts et de malades au motif que la probabilité est très faible, alors que ces calculs statistiques montrent aujourd'hui toutes leurs limites : quand l'attentat se produit la probabilité n'est plus de 1 sur 10 millions mais de 1/1.

Comment mettre en sécurité toutes ces installations ? Est-ce possible ? Certains répondent : en arrêtant le nucléaire ! Les autorités mettent en place, sur certains sites, des batteries de missiles. A quand un véritable débat sur ces questions fondamentales ?

La seule occasion où le citoyen est censé avoir accès à l'information sur la sûreté des installations nucléaires, c'est quand des dossiers sont mis à l'enquête publique. Effectivement, toute modification d'une installation doit comporter une étude de sûreté faite par l'exploitant. La CRIIRAD a souvent eu l'occasion d'expertiser ces dossiers. Nous avons toujours constaté leur peu de consistance. Quand nous alertons les autorités sur ce su-



CRIIRAD

jet, on nous rétorque que c'est justement pour une raison de sécurité que l'information n'est pas donnée... car des citoyens malveillants pourraient avoir accès à ces informations et donc effectuer des actes de sabotages... Nous n'avons plus qu'à faire confiance!

Sommes-nous prêts à affronter un accident nucléaire ?

Il y a de temps en temps des exercices de crise pour tester les personnels concernés. Il existe un PUI (Plan d'Urgence Interne) qui ne concerne que la partie interne des installations pour un petit accident. Dès que la radioactivité relâchée est importante, il y a mise en route du PPI (Plan Particulier d'Intervention) dans un rayon de 5 à 10 km. Là, les choses se compliquent car il y a forcément intervention de la population, des élus et des associations. Jusqu'à présent, le préfet décidait de tout avec l'exploitant et les autorités (à Paris) et en tenait informé les élus et les populations. Une refonte est en cours (applicable j'espère avant le prochain accident!) et devrait impliquer un peu plus les élus...

Dans les exercices de crise la population est rarement associée et jamais il n'a été procédé à une simulation d'évacuation, même dans des zones restreintes proches des installations. Or, dans la réalité tout est toujours plus compliqué. À Romans, par exemple, quand la foire bat son plein, il y a des milliers de personnes à moins de 100 mètres de la FBFC!

Ce qui est clair, c'est que seul le confinement (mise à l'abri) est véritablement envisagé. Les enfants seraient pris en charge par les instituteurs et resteraient confinés... à l'école. Une pré-distribution de pastilles d'iode stable permettrait dans ce périmètre de 5 à 10 km de saturer les thyroïdes pour empêcher la fixation de l'iode radioactif émis à coup sûr s'il s'agit d'une centrale nucléaire. Pour les autres radioéléments, pas de prévention, seul le confinement est (relativement) efficace.

Tout est planifié pour un **accident à cinétique lente**, c'est-à-dire que l'accident est interne au réacteur... et **qu'on arrive à maintenir la radioactivité au moins 24 h avant le rejet**. Cela permet de s'organiser dans le périmètre réduit du PPI. Et si tout allait plus vite que prévu? En cas d'acte terroriste, par exemple, nous devons envisager une cinétique rapide car nous disposerions de très peu de temps pour agir!

Par ailleurs, tout comme le nuage de Tchernobyl n'a pas su s'arrêter à nos frontières, le panache radioactif ne s'arrêtera pas au bout de 10 km, surtout dans notre vallée du Rhône par temps de mistral! Et au-delà du périmètre, plus grand chose n'est prévu, si ce n'est le plan Orsec-Rad (départemental) qui dort dans un placard de la préfecture. Les personnes qui voudraient se procurer des pastilles d'iode stable auront du mal à en trouver dans les pharmacies car il n'existe pas de stock. En effet, les pharmaciens travaillent à flux tendu et s'en remettent à un grossiste régional qui est censé avoir des réserves... Or, dans la région de Toulouse à la suite de l'accident (non nucléaire) d'AZF, il y a eu immédiatement rupture d'approvisionnement. M. Pesce, ancien président du Conseil Général de la Drôme, avait demandé et obtenu un stock stratégique de comprimés à l'hôpital de Valence. Le problème est que l'on a décidé, pour s'appuyer sur la logistique des pharmaciens, que c'était un médicament ce qui entraîne de nombreuses difficultés de distribution, sans compter que la date de péremption (3 ans) est beaucoup trop contraignante par rapport à la durée de validité réelle du produit (au moins 5 ans et jusqu'à 15 ans selon certaines sources). Résultat : le



stock de l'hôpital de Valence est officiellement périmé, donc non utilisable et personne ne veut payer pour le renouveler. Aux dernières nouvelles, EDF serait prête à le faire. Ce type de décision doit-elle dépendre du bon vouloir du pollueur potentiel? Mais au fait, qui distribuerait ces comprimés en cas d'accident? Pas nous, disent les pompiers, en cas d'urgence nous aurions autre chose à faire...

J'ai le sentiment que nos responsables ainsi que les exploitants échafaudent des plans en cas d'accident uniquement parce que c'est obligatoire, mais bien peu semblent croire cet accident possible.

À partir de combien de malades et de morts, l'intervention sera t-elle considérée comme justifiée ?

La population pense que dès lors qu'il se produit un accident entraînant un rejet de radioactivité, les pouvoirs publics interviendront pour assurer sa protection. C'est tout à fait inexact : l'intervention n'aura lieu que si elle est "justifiée" au regard des coûts sanitaires, mais aussi économiques et sociaux.

Les organismes internationaux et, en France, la Direction générale de la Santé considèrent que **les comprimés d'iode stable** ne doivent être distribués que si la dose à la thyroïde dépasse **100 milligray (mGy)**. Cela revient à accepter, pour 1 million d'enfants exposés, au moins 20 à 50 cancers de la thyroïde. L'organisation mondiale de la santé, liée par contrat avec l'Agence de promotion du nucléaire, l'AIEA, est longtemps restée silencieuse. Elle vient cependant de



recommander, pour les enfants et les femmes enceintes, un niveau d'intervention de **10 mGy**, ce qui correspond à un risque de 2 à 5 cancers de la thyroïde radio-induits.

100 mGy, 10 mGy, 1 mGy : à chaque limite correspond un nombre de morts et de malades dit "acceptable". Ce type de décision ne doit pas rester aux mains de quelques spécialistes. Les choix qui concernent directement notre santé ne doivent pas s'effectuer en dehors de tout débat démocratique.

À partir de quels niveaux de radioactivité dans l'air, au sol, dans la chaîne alimentaire, les autorités françaises vont-elles décider de confiner, de distribuer des comprimés d'iode, de retirer les produits de la consommation ou encore d'évacuer les populations ?

La révision des plans d'intervention en cas d'accident devrait être l'occasion de débattre avec tous les intéressés... mais il faut que les citoyens se mobilisent.

Les élus de la Drôme ont investi dans des balises de contrôle de la radioactivité de l'air qui sont gérées par la CRIIRAD. À la différence de 1986, il n'y a plus de monopole d'État sur l'information. Mais qui nous assure que les pouvoirs publics n'interdiront pas toute intervention s'ils jugent que le risque est "acceptable" et les mesures de protection trop onéreuses ? Il est urgent de connaître les scénarios envisagés car lorsque l'accident surviendra, il sera trop tard pour demander des comptes et une amélioration de la protection.

C'est d'autant plus important que, lorsqu'on interroge les services "compétents" à propos de la gestion des retombées de Tchernobyl : "les autorités de l'époque ont-elles eu raison de ne rien faire ?" La réponse est nette : Oui, elles ont eu raison : la protection n'était pas justifiée ! ■

POUR LA CRIIRAD, ROLAND DESBORDES

CRIIRAD : Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité

DSIN : Direction de la Sûreté des Installations Nucléaires

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, Recherche et Environnement

Quand les élus ne veulent pas savoir

À Tricastin une enquête a eu lieu en février 2001 concernant les installations nucléaires du site (sauf EDF). La CRIIRAD avait demandé à la CIGEET de faire expertiser le dossier mis à l'enquête par des experts indépendants du nucléaire pour que les citoyens qui le souhaitent puissent avoir un autre point de vue que celui de l'exploitant. Les élus ont voté à la quasi unanimité contre. Interpellés par la CRIIRAD les élus sont revenus

sur leurs positions et ont décidé que lors de la prochaine enquête ils envisageraient de faire expertiser le dossier mis à disposition du public par des scientifiques indépendants.

IL est toujours choquant que des élus, après une catastrophe (comme à Toulouse), puissent protester de ne pas avoir été informés. Si on veut savoir avant, il faut s'en donner les moyens.



CRIIRAD

Le Réseau “Sortir du nucléaire” lance un “blocage administratif” d’EDF pour obtenir l’annulation de la construction du réacteur nucléaire EPR

PAR LE RÉSEAU “SORTIR DU NUCLÉAIRE”



Le Réseau “Sortir du nucléaire” a lancé, le 18 octobre 2004, une grande campagne nationale de résistance citoyenne, dont l’objectif est de contraindre la direction d’EDF à renoncer à la construction du réacteur nucléaire EPR. Il s’agit d’arriver à un “blocage administratif” d’EDF par la mise en œuvre simultanée par des milliers de citoyens de plusieurs mesures simples et légales : annuler tous les prélèvements automatiques (mensualisation...), ne plus utiliser les TIP (Titre interbancaire de paiement), payer sa facture d’électricité avec plusieurs chèques de montants différents (mais dont le total correspond exactement à celui de la facture).

La mise en œuvre de ces mesures par des milliers de citoyens devrait aboutir à un embouteillage administratif et, sur le plan comptable, la situation sera très vite totalement ingérable.

Cette action, d’une durée indéterminée, est prévue jusqu’à ce que la direction d’EDF prenne enfin en compte :

- l’opposition citoyenne, largement majoritaire, à la construction du réacteur nucléaire EPR,
- l’exigence d’investissements massifs dans les économies d’énergie et le développement des énergies renouvelables.

Cette campagne n’est dirigée ni contre le personnel EDF, ni contre le service public : la campagne précédente du Réseau “Sortir du nucléaire” était d’ailleurs intitulée “Pour un vrai service public de l’électricité sans nucléaire”. EDF vient d’être transformée en société anonyme par ceux-là même qui veulent relancer le nucléaire (le gouvernement et les dirigeants d’EDF). Le Réseau “Sortir du nucléaire” s’est d’ailleurs adressé aux salariés d’EDF pour rappeler sa revendication de refondation du service public de l’électricité : décentralisé, déconcentré et dénucléarisé.

Le document permettant de participer au blocage administratif d’EDF a été tiré à des dizaines de milliers d’exemplaires et est également disponible sur internet : www.sortirdunucleaire.org. Pour recevoir la version papier du document couleur, merci de transmettre votre nom, prénom et adresse précise à « Sortir du nucléaire – 9, rue Dumenge – 69317 Lyon Cedex 04. Contact : Stéphane Lhomme – Tél. 06 64 100 333

Texte de la lettre que vous pouvez joindre aux paiements des factures EDF avec les chèques :

“Je tiens à vous faire part de mon profond mécontentement concernant la décision de construire un réacteur nucléaire EPR. Ce projet est coûteux, dangereux et inutile. Avant de s’engager dans cette voie sans issue, EDF aurait bien fait de consulter ses usagers qui, d’après différents sondages, sont très majoritairement opposés à la construction de nouveaux réacteurs nucléaires. Il s’agit d’un enjeu crucial qui structurera durablement notre société avec le renouvellement de notre parc de centrales nucléaires. En mon nom et au nom des générations futures, je vous demande de renoncer à l’EPR. Un vrai service public, au service du public, devrait avoir comme priorités les économies d’énergie et les énergies renouvelables, et non pas l’invitation à toujours plus de consommation d’électricité (chauffage électrique, climatisation, etc.)”



À Malte, le massacre des oiseaux ne semble pas déranger L'Europe

PAR HUGUES FANAL *

La petite île méditerranéenne de Malte est entrée le 1^{er} mai 2004 au sein de l'Union Européenne. Cette île rocheuse ne s'étend que sur 250 km², mais elle est connue dans le monde entier pour les massacres orchestrés par les chasseurs et les tendeurs locaux sur l'avifaune européenne. L'Europe tolère la destruction de nos oiseaux nicheurs, et ce aussi bien durant la migration printanière que lors de la migration automnale.

La chasse illégale d'oiseaux protégés est un problème sérieux et partout présent à Malte. Dans le traité d'adhésion signé le 16 avril 2003, il est précisé que l'Union Européenne encourage Malte à prendre toutes les mesures nécessaires, comme la garantie d'une capacité administrative et des instruments législatifs suffisants, pour combattre la chasse illégale et les méthodes de capture qui sont interdites.

Vu sa position géographique, Malte joue un rôle important en tant que lieu de passage et de repos des oiseaux migrateurs, et ce aussi bien au printemps qu'en automne. En fait, l'île est un piège impitoyable. Les falaises de l'île sont couvertes de pièges (environ 5 000) dans lesquels les oiseaux sont attirés par des points d'eau artificiels et des appelants vivants. Entre les sites de capture se tiennent des milliers de chasseurs, assis dans des huttes qu'ils ont construites à l'aide de blocs de pierre. Les grands oiseaux qui passent au-dessus de l'île sont abattus et ramenés à la maison comme trophées. De nombreux individus sont naturalisés par des taxidermistes amateurs et rejoignent des collections privées.

La liste des espèces est longue et nous nous tiendrons ci-après à quelques exemples (entre parenthèses, l'estimation du nombre d'individus tués annuellement réalisée par l'*International Council for Bird Preservation*) : bondrée apivore (500-1 000), busard des roseaux (400-800), faucon hobereau (500-1 000), bihoreau gris (1 000-2 500), aigrette garzette, héron pourpré (400-800), pluvier doré (1 000-1 500), tourterelle des bois (100 000-200 000), coucou gris (500-1 000), hiboux petit-duc et des marais (500-1 000), grive musicienne (200 000-300 000), rouge-gorge (20 000-50 000), huppe fasciée (1 500-2 500), engoulevent d'Europe (2 000-3 000), alouette des chants (50 000-100 000), pie-grièche à tête rousse (100-300), loriot (4 000-7 000), etc. En outre, il faut également constater le tir de chevaliers aboyeurs, traquets motteux, guêpiers d'Europe, avocettes élégantes, échasses blanches, œdicnèmes criards, busards cendrés, balbuzards pêcheurs, circaètes Jean-le-blanc, percnoptères d'Égypte, faucons kobez, cigognes, flamants, grues cendrées, ... En résumé, tout ce qui passe !

L'Europe a été beaucoup trop indulgente durant les négociations avec Malte : *"La tradition de la chasse et de la capture d'oiseaux qui existe à Malte vu sa position géographique doit être tenue en compte"*. Après les négociations, il a été décidé que : la chasse aux oiseaux en automne doit être maintenue ; la capture doit également être maintenue ; la chasse en mer depuis des bateaux (à plus de trois km des côtes) doit être maintenue ;

Pour la fin 2007, Malte doit avoir mis en place un système d'élevage des oiseaux détenus en captivité afin de garantir la poursuite de la détention traditionnelle d'oiseaux et d'établir les quotas des

captures encore autorisées dans la nature ; un moratoire a été installé sur la livraison de nouvelles autorisations de capture jusqu'à la fin 2007, mais tous ceux en bénéficiant déjà peuvent continuer d'exercer ; les autorités maltaises créent un comité ornithologique qui va mener des études qui devront résulter sur une meilleure législation relative à la protection des oiseaux à Malte.

L'association de Protection des Oiseaux de Belgique désire mener une nouvelle action d'envergure pour dénoncer ces massacres. Il nous semble en effet insensé de mener des campagnes de sensibilisation et de protection des oiseaux sauvages dans notre pays (certains programmes ciblés bénéficiant de très importantes sommes d'argent) et de ne pas réagir face à l'hécatombe qui se produit chaque année à Malte, des centaines de milliers d'oiseaux y étant abattus... par tradition !

Vous pouvez dès maintenant signer une pétition internationale dans les pages jaunes ou sur le site internet : www.protectiondesoiseaux.be. Elle est destinée au Parlement européen et exprime clairement aux chasseurs et tendeurs maltais que les protecteurs des oiseaux et de la nature européens refusent de les laisser exercer impunément leur lugubre passe-temps.

* DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION DE PROTECTION DES OISEAUX DE BELGIQUE



Le Rhône

et les installations nucléaires

PAR JEAN-PIERRE MORICHAUD*

Lorsque l'État français a décidé dans les années 70 de construire des centrales nucléaires pour résoudre la pénurie de pétrole du moment, elles ont été installées tout naturellement, comme les autres centrales thermiques d'EDF, le long des côtes et des grands fleuves français. Le long du Rhône, nous avons donc maintenant une succession d'équipements depuis la source :

- On rencontre d'abord le générateur Superphénix, puis les quatre réacteurs de première génération à Bugey, avec quatre tours de refroidissement.
- On trouve ensuite les deux réacteurs de Saint-Alban dont le refroidissement se fait directement dans le Rhône.
- Plus bas sont installés, les quatre réacteurs de Cruas-Meysse et leurs quatre tours.
- Puis viennent les quatre réacteurs de Tricastin avec seulement deux tours. Le centre nucléaire du Tricastin est aussi dédié à la production et à la transformation du combustible nucléaire neuf et usagé, ce qui induit des activités chimiques diverses.
- Ensuite, on trouve le centre nucléaire de Marcoule, ses laboratoires de recherche sur les déchets, son surgénérateur Phénix (et ses 35 ans), ses deux réacteurs Célestins pour le tritium militaire, rejettent également des déchets liquides dans le Rhône et des effluents gazeux dans le mistral vers Marseille.

• Enfin juste avant Avignon, les eaux de la Durance provenant du centre nucléaire de Cadarache convergent vers celles du Rhône pour s'étaler dans le delta du Rhône et la Camargue.

On voit ainsi, qu'outre le refroidissement des turbines électriques, le Rhône reçoit tout au long de son parcours un certain nombre de déchets chimiques et radioactifs qui s'ajoutent à ceux des autres activités industrielles qui le bordent.

Notre participation aux Commissions Locales d'Information (C.L.I., telle que la CIGEET en Tricastin) nous a montré que chaque installation nucléaire déclare ses rejets séparément sans prise en compte des conséquences du cumul des impacts pour le Rhône, pollution ou élévation de la température. Les associations dans les différentes CLI tout au long du Rhône doivent se mobiliser pour demander l'évaluation des cumuls de ces différentes agressions contre les milieux et la santé des riverains. Ce pourrait être le rôle de la CNR (la Compagnie Nationale du Rhône) qui en a la gestion dans son ensemble ; mais c'est maintenant une société privée de droit international...

En conclusion, la société civile doit agir pour que son environnement ne soit pas menacé par toutes les activités industrielles qui bordent le fleuve.

*REPRÉSENTANT LE FRAPNA DANS LA CLI DU TRICASTIN



St-Maurice-l'Exil

© Patrick Frappat



brèves

**LA GRISE DU VERCORS -
VENTE DES POUSSINS : Le samedi 10 mai
2008 aura lieu à St Laurent en Royans**

Un marché paysan est organisé par l'association pour la promotion de l'agriculture dans le parc du Vercors (APAP) : on pourra y trouver des produits vendus par les agriculteurs ainsi que des poussins démarrés de la poule GRISE DU VERCORS. En raison du petit nombre d'animaux à la vente, les personnes intéressées par ses poussins devront les retenir en téléphonant au préalable au 0 475 484 712.

N.B : Voir article sur le sauvetage de la poule « grise du Vercors dans les Épinettes N° 140 p. 26.



L'arrivée du printemps entraîne la merveilleuse explosion de la végétation. Le développement des adventices est une des bases de la biodiversité locale. Mais elles deviennent trop souvent « mauvaises herbes », quand elles gênent certaines activités de l'homme.

Nous savons aujourd'hui que l'utilisation massive des herbicides entraîne un empoisonnement généralisé des eaux et des sols et met en danger notre santé. Aussi de nombreuses alternatives sont expérimentées notamment par les entreprises horticoles et les services techniques des villes. Citons :

- Les paillages à base de fibres végétales (coco, coquilles de noix, fibres de lin ou de chanvre, copeaux de bois et écorces de pin.
- l'utilisation de la chaleur (matériels produisant de l'eau chaude ou brûlant du gaz).
- passages répétés des balayeuses sur les surfaces dures et stabilisées (rues, trottoirs, allées).

La revue professionnelle le « lien horticole » conclut un dossier consacré à ce sujet par la phrase suivante : « Faut-il désherber ? Est-il toujours aussi important de désherber ? La tolérance vis-à-vis des adventices grandit dans notre pays, et pour peu qu'on explique la démarche, le public peut vite comprendre qu'un espace parfaitement désherbé peut être très polluant ».

C'est la mobilisation de tous qui infléchira l'usage probablement fou et insensé des herbicides chimiques. Si votre mairie ou vos voisins les utilisent essayez d'intervenir et de les encourager à expérimenter d'autres solutions.

Sources le lien horticole N° 593 - 4 janvier 2008 p.14

la saga autour de Georges Besse 2

Évaluer l'état de santé des riverains autour de Pierrelatte, avant la mise en service de la nouvelle usine d'enrichissement d'uranium, est-ce un souhait si exorbitant ? Depuis juin 2006, date de cette demande déposée dans le dossier d'enquête publique de construction de l'usine, le débat va bon train dans le microcosme technico-médico-administratif du nucléaire et ne fait que s'amplifier.

En septembre 2006, les commissaires enquêteurs ont remis au Préfet un rapport approuvant la demande, tout en souhaitant que cet état des lieux sanitaire soit fait au plus vite et même, sur suggestions des DDASS 26, 30 et 84, qu'un registre des cancers soit tenu au plus tôt (1). Saisi par la FRAPNA Drôme pour financer une étude épidémiologique « descriptive » de cancers autour du site, la Commission Locale d'Information du Tricastin (La CIGEET) a voté positivement à l'unanimité le 21 mars 2007. Devant la nécessité administrative de faire un appel d'offre, une commission d'experts a été mise en place pour rédiger un cahier des charges. Les chercheurs de la santé, INSERM, INVS, DDASS, Santé 26 ; les spécialistes du nucléaire, AREVA, DRIRE, SFEN sont arrivés au secours du Conseil

Général 26 qui préside la CLI. Un premier débat le 2 octobre, puis un autre le 7 novembre et un troisième prévu le 1^{er} février 2008 (mais reporté), pour proposer au moins trois voies différentes :

1 - Celle des exploitants et de la DRIRE : faire un inventaire des rejets chimiques et radiologiques, leur nocivité et les conséquences prévisibles pour la santé des riverains.

2 - À l'opposé, car moins bien maîtrisée, celle de la FRAPNA à l'origine de la demande : situer les cas de décès par cancers autour de Pierrelatte, selon la distance, le sexe, l'âge et le type de cancer à l'aide du fichier des mortalités tenu depuis 1968 par l'INSERM.

3 - Une troisième méthode plus ambitieuse incluant le nombre des malades (morbidity) et des nouveaux cas (incidence), proposée par l'InVS.

Mais le temps de ses réflexions a été mis à profit par certains. L'IRSN (recherche sur la sûreté nucléaire) a mis en place un « groupe de travail » pour réaliser un guide à l'usage des CLI (2) en vue de suivre l'état de santé des riverains des sites nucléaires. Il s'est réuni en avril 2007 et le 30 janvier 2008. Pendant ce

temps la DRIRE et AREVA ont diffusé une étude du premier type sur la nocivité des rejets pour convaincre les DDASS de leur innocuité. Renseignements pris après présentation publique des résultats lors de la réunion de la CIGEET du 19 décembre 2007 à Pierrelatte, il semblerait que la manœuvre ait réussi. Ainsi, avant toute enquête épidémiologique, la DRIRE chargée de transmettre les éléments de décisions aux ministres, a pu tempérer les demandes des DDASS rapportées par les commissaires enquêteurs en septembre 2006. Si on diffère encore un peu l'appel d'offre sur l'étude demandée par la FRAPNA, l'usine sera construite et produira. À moins que les décrets d'application de la loi sur la transparence nucléaire votée par le Parlement en juin 2006 soient effectifs avant la mise en service des premières centrifugeuses prévue début 2009. La course de vitesse est ouverte.

Ainsi notre démocratie locale va son chemin !

JEAN-PIERRE MORICHAUD,
REPRÉSENTANT DE LA FRAPNA AUPRÈS DE LA CIGEET.

(1) Les Épinettes Drômoises de mars 2007 n° 137

(2) Elles sont 30 en France.



Grâce au nucléaire, la Drôme fait parler

Synthèse des informations transmises par la Commission de recherche et d'informations indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD), le réseau Sortir du nucléaire et France Nature Environnement (FNE).

1 - Fuite d'une solution contenant de l'uranium sur le site nucléaire de Tricastin

07.07.2008 - Une fuite d'une solution contenant de l'uranium s'est produite lundi dans une usine du site nucléaire du Tricastin à Bollène (Vaucluse) et une partie s'est déversée dans des rivières.

Pendant une opération de nettoyage d'une cuve dans l'usine SOCATRI, environ 30 m³ de solution uranifère se sont déversés sur le sol, une partie à l'intérieur de l'établissement, une autre dans le canal adjacent, polluant ensuite les rivières La Gaffière et L'Auzon.

La mairie de Bollène a interdit notamment la consommation de l'eau alors que des mesures étaient en cours pour déterminer la gravité de la pollution. Parallèlement, la pêche et la consommation de poisson sont interdites dans les deux rivières concernées ainsi que la Mayre Girarde et le lac du Trop-Long.

L'accident s'est produit lundi soir vers 23h00, a été signalé à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) plus de huit heures après, et les communes concernées n'ont été prévenues que 12 heures après...

Pourquoi l'ASN a-t-elle perdu ces heures précieuses? D'après le réseau Sortir du nucléaire, l'ASN n'aurait ensuite donné l'alerte qu'après avoir compris que l'ampleur du rejet le rendrait tôt ou tard détectable par des organismes indépendants comme la CRIIRAD...

En tout état de cause, s'il est évident que la SOCATRI-AREVA est coupable, il en est certainement de même pour l'ASN dont les responsabilités doivent être établies et sanctionnées.

La CRIIRAD dénonce l'opacité sur la composition radiologi-

que et chimique du contenu de la cuve et sur la pollution de la nappe alluviale...

L'ASN annonce sa décision de renforcer le plan de surveillance... de la SOCATRI! Doit-on faire confiance à l'exploitant pollueur qui devra effectuer des mesures une fois par jour et informer l'ASN et les préfetures de toute évolution anormale?

2 - Tricastin : 770 t de déchets radioactifs enfouis dans le sol depuis 30 ans

09.07.08 - La CRIIRAD dénonce la présence de 770 tonnes de déchets radioactifs enfouis depuis plus de 30 ans sur le site nucléaire de Tricastin (Drôme) et réclame la décontamination intégrale du site. « Il s'agit de pratiques scandaleuses à l'origine, mais encore aujourd'hui. Avec les intempéries, les déchets affleurent à l'air libre et plutôt que de les enlever, on remet une couche de terre dessus », a déploré mercredi la directrice de la CRIIRAD, Corinne Castanier.

Ces déchets, sans rapport avec l'incident nucléaire survenu mardi à Tricastin, ont été enfouis entre 1969 et 1975, et forment un tumulus de terre sur un périmètre exploité par la Cogema.

Outre les déchets de cette butte, il y a certainement eu d'autres déchets, d'autres fuites dont la CRIIRAD n'a pas eu connaissance. Le terrain s'étale sur une surface gigantesque de 600 hectares. Mais cette butte montre bien le manque de rigueur relatif à la gestion des déchets radioactifs du site.

3 - Nouvelle fuite radioactive sur un site nucléaire à Romans sur Isère

Des rejets d'effluents radioactifs ont été constatés dans une usine exploitée par une filiale d'Areva

à Romans-sur-Isère (Drôme) à la suite d'une rupture de canalisation. Comme d'habitude, c'est le porte-parole de l'ASN qui a délivré et contrôlé cette information. Dysfonctionnements sur le chantier de l'EPR de Flamanville, fuite d'uranium sur le site SOCATRI de Tricastin, fuite radioactive à Romans sur Isère... Pour Arnaud Gossement, porte-parole de FNE : « À chaque fois, l'information est verrouillée par l'Autorité de sûreté nucléaire, et le politique en est réduit au rôle de commentateur sportif de ce tragique Tour de France des accidents nucléaires! Où est la ligne d'arrivée? »

Selon les Échos du 18/07/08 : « Les vigneron producteurs de cette AOC de la vallée du Rhône ne veulent plus que leur vin porte le même nom que la centrale nucléaire voisine ».

4 - Tricastin - Nouvel incident minimisé

23.07.2008 - À 9h30, centrale nucléaire du Tricastin, réacteur numéro 4, une gaine mal positionnée, un filtre et un système de vidange défectueux provoquent un nouvel accident. Des poussières d'uranium s'échappent alors que 129 personnes sont en train de réaliser des travaux de maintenance autour du réacteur.

Après examen médical, le chiffre tombe : 100 salariés ont été contaminés. L'Autorité de sûreté nucléaire classe l'accident en niveau 0, correspondant à un simple « écart » sur l'échelle de mesure internationale INES.

Pour Stéphane Lhomme, du réseau Sortir du nucléaire : « On se moque de nous. 74 kg d'uranium qui s'échappent dans les rivières et on classe l'incident en niveau 1. 100 personnes contaminées et c'est un niveau 0. Au prochain accident, ce sera un niveau -1! »

5 - La filière nucléaire échappe à la démocratie!

FNE s'indigne: JL Borloo veut faire vérifier l'état de pollution des nappes phréatiques près de l'ensemble des centrales nucléaires. Pourra-t-il faire aboutir cette demande portée par les associations qui siègent au sein des commissions locales d'information installées près de chaque site nucléaire depuis des années? Le ministre saisit aussi le Haut Conseil pour la transparence et la sécurité en matière nucléaire. FNE rappelle que la représentation des associations au sein de ce Haut conseil est totalement déséquilibrée et que ce Haut Conseil dépend complètement de l'information élaborée, contrôlée et diffusée par l'Autorité de sûreté nucléaire. De plus, le Haut Conseil devrait être informé en amont et en continu, pas 10 jours après les faits!

Le Ministre de l'Écologie qui est aussi en charge de l'Énergie, ne peut que demander, souhaiter, vouloir des informations mais il ne dispose d'aucun moyen de contrôler cette information et d'imposer quoi que ce soit à l'Autorité de sûreté nucléaire, composée de 5 personnes non élues et juridiquement irresponsables. Nous dépendons désormais toutes et tous du bon vouloir du lobby nucléaire qui s'est arrogé, grâce à la loi du 13 juin 2006 l'entier contrôle de cette filière.

Pourrions-nous être rassurés par cette nouvelle? Les pouvoirs publics s'apprentent à soumettre par décret les parcs éoliens à la procédure d'autorisation des « installations classées pour la protection de l'environnement » (ICPE) qui encadre les équipements présentant les dangers et les risques de pollution les plus importants...



d'elle tout l'été!

Communiqué de Presse vendredi 18 juillet 2008 *Tour de France des accidents nucléaires : les propositions de FNE pour l'arrêter*

Alors que le Gouvernement vient de rédiger un projet de décret qui vise à freiner le développement de l'éolien, les accidents nucléaires de cette semaine au Tricastin et à Romans sur Isère démontrent qu'il ferait mieux de s'en prendre à la gestion actuelle de la filière nucléaire! FNE présente ses propositions pour en sortir.

1 - Abroger la loi du 13 juin 2006 sur la « transparence et la sécurité nucléaire » et supprimer l'ASN

France Nature Environnement s'était très fortement mobilisée contre cette loi dite de « transparence et de sécurité nucléaire », votée en catimini le 13 juin 2006. Cette loi a permis la création de l'Autorité de Sûreté nucléaire, qui concentre tous les pouvoirs de gestion, de contrôle et d'information sur la filière nucléaire, aux mains de 5 directeurs démocratiquement et juridiquement irresponsables.

En cas d'accidents nucléaires, comme depuis le début de cette semaine, le Ministre en charge de l'Énergie ne peut que commenter les événements ou saisir l'ASN. L'ASN doit disparaître et le Ministre en charge de l'Énergie, responsable devant le Parlement, doit récupérer la tutelle des fonctionnaires spécialisés.

2 - Faire un audit de la situation

Pour FNE, il est indispensable de donner une suite favorable à la proposition de la Commission européenne d'envoyer des inspecteurs indépendants sur place. Des organismes indépendants comme la CRII RAD devraient également avoir le droit de procéder à toutes les investigations nécessaires.

Par ailleurs, la création d'une commission d'enquête parlementaire devrait aussi permettre une réflexion sur l'avenir de la loi du 13 juin 2006. Enfin, FNE n'exclut pas de conduire une action en justice.

3 - Démocratiser la gestion de la filière nucléaire

Les associations membres de FNE siègent dans toutes les « Commission locales d'informations » placées près de chaque site nucléaire. Le rôle de ces commissions est trop souvent limité à écouter les discours prédigés de responsables qui ont toujours considéré que le nucléaire est une matière trop complexe pour être partagée avec des personnes extérieures à leur famille.

La loi du 13 juin 2006 et ses décrets d'application ont pris soin de minorer la place et l'influence des associations dans ces commissions et de les rendre dépendantes financièrement de l'ASN.

FNE demande que ces Commissions soient indépendantes, aient la maîtrise de leur fonctionnement, soient financées par le produit de la taxe sur les installations nucléaires de base, disposent de vrais pouvoirs d'investigations et puissent faire appel à une expertise indépendante.

4 - Répéter que le nucléaire n'est ni une énergie renouvelable, ni une réponse au dérèglement climatique

Le Grenelle de l'environnement a au moins permis d'acter de la nécessaire réduction de notre consommation d'énergie. Pourtant, sans aucune consultation d'aucune institution et d'aucun acteur du Grenelle, l'État a unilatéralement décidé de créer un 2^e EPR en France et a présenté le nucléaire comme une réponse au changement climatique, ce qui est un non-sens scientifique.

5 - Calculer l'impact écologique exact du nucléaire

Le coût exact du démantèlement des installations nucléaires et du stockage des déchets nucléaires n'a jamais été rendu public. Nous sommes en train de léguer sans scrupule, aux générations futures, des poubelles nucléaires. Or, il est désormais admis que les centres de stockage fuient. Cessons les mensonges et calculons l'impact écologique et financier exact du nucléaire, y compris sur le long terme.

FNE demande également l'abrogation du décret du 3 mars 2008 par lequel le Gouvernement a autorisé en silence que la France devienne la poubelle nucléaire du monde en assouplissant l'accueil des déchets nucléaires étrangers!

6 - Fermer immédiatement les installations nucléaires les plus dangereuses

Nombre de centrales nucléaires édifiées dans les années 70 présentent désormais des risques de sécurité inacceptables comme Fessenheim en Alsace. FNE attend du Gouvernement un plan d'identification et de fermeture à court terme de ces sites.

Enquête cancer en Tricastin

PAR JEAN-PIERRE MORICHAUD

Suite à la demande de la FRAPNA à la CIGEET*, l'enquête cancer en Tricastin a été adoptée lors de la séance du 4 juillet.

L'étude se déroulera en deux étapes :

Le premier objectif sera de décrire l'état de santé de la population autour du Tricastin. Les sources de données utilisées seront :

- Le fichier des décès par cancer entre 1968 et 2005 disponible à l'Inserm.

- Les fichiers des allocations de longue durée disponibles, depuis 10 ans, dans plusieurs caisses d'assurance-maladie et dans les hôpitaux (concerne environ 60 % des cancers).

- Les registres d'incidence des cancers de l'enfant disponibles dans tous les départements de France.

Périmètre de l'étude proposée : les communes du Plan de Particulier d'Intervention (PPI). 10 km autour de Pierrelatte.

Un deuxième objectif à envisager ultérieurement serait la recherche des facteurs explicatifs, si des spécificités sanitaires se révèlent. Il serait possible d'en déduire des synergies entre plusieurs facteurs cancérigènes repérés.

Un questionnaire sera établi sur le modèle de ceux utilisés en Seine-Saint-Denis lors de l'étude présentée par Mme Thébaud-Mony, qui permettra de retracer l'historique professionnel et résidentiel des malades. Ce questionnaire sera soumis aux malades ou aux proches des personnes décédées repérées au cours de la première étude.

Durée présumée de l'étude : trois à cinq ans.

Étude transversale dans le temps possible à réitérer.

* Commission d'Information auprès des Grands Équipements Énergétiques du Tricastin.



Ni nucléaire, ni gaz de schiste, gardons

La FRAPNA Drôme demande la fermeture des équipements du Tricastin à la CLIGEET

Vendredi 8 avril, la Commission Locale d'Information auprès des Grands Équipements du Tricastin (CLIGEET) s'est réunie à la demande du préfet et des présidents des conseils généraux de la Drôme et du Vaucluse. Cette réunion exceptionnelle était motivée par l'accident nucléaire à la centrale de Fukushima, et devait traiter de la sécurité du site du Tricastin.

Pendant cette séance, la FRAPNA Drôme, représentée par Jean-Pierre Morichaud, a rappelé les 8 incidents notables déclarés en Tricastin depuis 2008, dont 5 restent sans réponse adaptée. Cette série démontre que ces équipements de plus de trente ans pour certains, sont de moins en moins fiables et que la probabilité d'accident grave s'accroît chaque jour.

Michèle Rivasi a interpellé les responsables sur la nécessité de prévoir un cumul de catastrophes comme cela s'est produit au Japon : par exemple, tremblement de terre et rupture d'un des 8 barrages situés en amont... D'autres événements graves pourraient aussi se produire simultanément : inondation, gel ou crash d'un avion de ligne. La députée européenne a demandé une étude de ces risques par une commission d'experts indépendants.

Face à toutes les questions soulevées dans cette séance, les réponses de l'Autorité de Sûreté Nucléaire restent bien peu convaincantes.

Didier Guillaume a souligné l'obligation de se rapprocher d'un risque zéro, compte tenu des conséquences d'un accident sur ces équipements.

Jean-Pierre Morichaud, pour la FRAPNA Drôme, rejoint sur ce point le président du conseil général de la Drôme : devant les risques multiples énumérés, il en déduit qu'il faut arrêter immédiatement l'exploitation de ces équipements nucléaires.

Plaque commémorative à Saint-Marcel-lès-Valence



© Médi Chabrol

La FRAPNA Drôme milite pour sortir du nucléaire depuis ses débuts. Au fil des années, les Épinés drômoises ont titré sur ce combat. Aujourd'hui, il prend encore plus tristement tout son sens...*

1985 *Énergie nucléaire : et si les écologistes avaient eu raison ?*

... ..

1986 *Quand l'accident arrive... ailleurs ! Ou les méfaits de la désinformation ici.*

... ..

1987 *Un nuage passe...*

1991 *Un médecin drômois à Tchernobyl*

... ..

1992 *Les français sont-ils les cobayes des industriels du nucléaire ?*

... ..

1995 *Comment la France pourrait sortir du nucléaire ?*

... ..

1996 *Que se passerait-il en cas d'accident nucléaire dans une centrale française ?*

... ..

1998 *Autour des déchets nucléaires*

... ..

2002 *Centrales nucléaires et attentats*

... ..

2007 *Le Rhône et les installations nucléaires.*

... ..

2008 *Grâce au nucléaire, la Drôme fait parler d'elle tout l'été !*

*Combien de titres, encore ?
À quand le vrai débat sur les choix énergétiques ?*

* Liste (ci-dessus) non-exhaustive.

la planète et les pieds sur terre...

L'actualité dramatique souligne l'impérieuse nécessité d'un véritable débat à propos de l'usage de l'énergie nucléaire et de la politique énergétique française. Pour la fédération France Nature Environnement les trois points essentiels sont la réduction des consommations, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelable.

La proposition de France Nature Environnement

Alors que le Président de la République avait exclu le dossier nucléaire des débats du Grenelle de l'environnement, France Nature Environnement souhaite que l'abandon progressif du nucléaire se prépare en concertation avec l'ensemble des acteurs de la société civile. Bruno Genty, président de FNE : « Nous demandons l'organisation d'un véritable débat citoyen pour préparer l'abandon progressif de l'énergie nucléaire en France qui, au niveau mondial, ne représente que 2,5 % de la consommation énergétique. Il est clair que cette sortie sera, pour la France, plus difficile que pour d'autres pays et qu'elle prendra plus de temps. C'est pourquoi il faut commencer rapidement en abordant des questions concrètes comme par exemple les modalités de mise en œuvre du scénario Négawatt. L'objectif est d'élaborer un programme partagé par la majorité des citoyens associant une incontournable réduction de notre consommation d'énergie à un développement des énergies renouvelables ».

Les conditions pour un débat citoyen

FNE garde un mauvais souvenir de la dernière consultation sur le photovoltaïque : elle n'a été d'aucun effet. Dans le cadre du débat public sur Penly, l'expertise complémentaire a montré l'inutilité du réacteur et pourtant le projet continue. Le cahier des charges (modalités de déroulement, pluralisme des informations disponibles, prise en compte des conclusions...) devra être élaboré de manière concertée. Au préalable, il nous semble important qu'un signal fort soit adressé avant le débat de ce débat citoyen. Ce pourrait être la fermeture d'une centrale obsolète ou l'abandon de Penly 3.



Le CEDER

Qu'est ce qui compte pour vous ? Vivre confortablement ? Pas trop chaud l'été et froid l'hiver ? Économiser de l'argent ? Ne plus redouter les mots : accident nucléaire, radioactivité, gaz, pétrole, changement climatique, tensions géopolitiques énergétiques ? Être satisfait de nos (vos) actes ? Et si tout cela se rejoignait ? Prendre un peu de temps au CEDER pour voir ce qu'il est possible de faire pour vous, pour nous, pour tous, c'est déjà le début. C'est neutre, objectif et gratuit.

CEDER, Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables
www.ceder-provence.org



La CRIIRAD, laboratoire indépendant

La CRIIRAD, Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité, est une association née en mai 1986, dans les jours qui ont suivi l'accident de Tchernobyl, pour dénoncer les mensonges autour de la question du nucléaire. Son objectif est d'informer sur les risques environnementaux et sanitaires dus aux rayonnements ionisants comme nous le faisons aujourd'hui dans le contexte de l'accident nucléaire du Japon. Dotée d'un laboratoire et d'un système de balises, la CRIIRAD est en mesure de récolter des informations fiables qu'elle peut diffuser très rapidement à la population.

CRIIRAD 471 avenue Victor Hugo 26 000 VALENCE
Site : www.criirad.org

Ensemble, réagissons pour sortir du nucléaire

En attendant
le 11 mars, rendez-
vous pour des
chaînes humaines le
22 janvier à Grenoble
et le 26 février à St-
Etienne. (voir brèves
des épines n°165)

La vallée du Rhône, avec ses 11 réacteurs — pour un total de 58 en France — est la région la plus densément nucléarisée de l'Hexagone, et même d'Europe. Si un accident se produisait dans cette zone, c'est la France entière qui serait contaminée pour des siècles.

Alors que la campagne électorale de 2012 bat son plein, nous devons mettre les politiques face à leurs responsabilités. La sortie du nucléaire est un impératif éthique et écologique, mais c'est aussi une formidable opportunité économique, qui comme en Allemagne créera des centaines de milliers d'emplois.

Le nucléaire, c'est déjà hier: vive la transition énergétique!

Une volonté politique forte est indispensable pour mettre fin à notre dépendance au nucléaire et aux énergies fossiles. Il faut:

- réévaluer nos besoins et supprimer les gaspillages d'énergie
- utiliser les technologies et les appareils les plus efficaces
- développer les énergies renouvelables

Pour en savoir plus: www.sortirdunucleaire.org

Pour rendre cette transition possible, nous avons besoin de vous!

C'est en se mobilisant par dizaines de milliers que les Allemands ont obtenu une décision de sortie du nucléaire à l'horizon 2022.

Une forte majorité de Français souhaite la sortie du nucléaire. Nous devons l'exprimer pour forcer nos gouvernants à engager la nécessaire transition énergétique.

Un an jour pour jour après le début de la catastrophe de Fukushima, rassemblons-nous le 11 mars 2012 pour former une grande chaîne humaine de 235 km entre Lyon et Avignon dans une ambiance familiale: c'est en étant nombreux que nous sommes forts!

Pour la première fois, une action de cette ampleur sera organisée en France: son importance démontrera la volonté de tous les citoyens à décider de leur avenir.

Vous aussi, rejoignez la chaîne!

La chaîne humaine se répartira en 100 tronçons, entre les villes suivantes: Lyon, Vienne, Roussillon, Saint Vallier, Tain l'Hermitage, Valence, Livron, Montélimar, Bollène, Orange, Avignon.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- pour signaler votre participation et le tronçon concerné
- pour organiser un départ groupé (bus, train, vélo, roller, à pied) pour commander du matériel
- pour nous aider à organiser et à lancer cette action

Rendez-vous sur www.chainehumaine.org

